

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 24/008/2006 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 246/05 (MDE 24/087/2005 du 21 septembre 2005) et suivantes (MDE 24/091/2005 du 11 octobre 2005, MDE 24/094/2005 du 1^{er} novembre 2005 et MDE 24/104/2005 du 28 novembre 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION AU SECRET / TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

SYRIE Mustafa Omar Abdi Malik (h), ressortissant somalien, 19 ans

Muhammad Ismail al Daj (h), 19 ans

Muhammad Anis al Turk (h), 18 ans

Londres, le 26 janvier 2006

Amnesty International a appris que Mustafa Omar Abdi Malik avait été transféré des locaux d'*Al Amn al Siyassi* (Sécurité politique), à al Fayhaa, vers la *Fara Falastin* (Section Palestine) à Damas, le centre de détention des services de renseignements militaires, où le recours à la torture contre les détenus est systématique.

Mustafa Omar Abdi Malik est privé de liberté depuis le 6 septembre 2005. Sa famille a appris son transfert le 21 janvier. Sa mère a tenté de lui rendre visite à la Section Palestine, mais elle n'a pas été autorisée à le voir, même si les autorités ont reconnu qu'il était bien détenu à cet endroit et lui ont permis de faire passer des vêtements à son fils.

On ignore si Muhammad Ismail al Daj et Muhammad Anis al Turk se trouvent toujours dans les locaux de la Sécurité politique à al Fayhaa. Selon les informations reçues, ils sont privés de liberté depuis le 12 septembre 2005. Les trois hommes, détenus au secret et sans inculpation, sont apparemment maintenus en détention parce qu'ils sont soupçonnés d'entretenir des liens avec des groupes « islamistes ». Ils restent menacés de torture et d'autres formes de mauvais traitements.

Une délégation d'Amnesty International s'est récemment déclarée préoccupée au sujet de Mustafa Omar Abdi Malik, Muhammad Ismail al Daj et Muhammad Anis al Turk lors d'une réunion avec des représentants du ministère syrien de l'Intérieur. Elle n'a pu obtenir aucune information sur le sort des trois hommes et sa demande de leur rendre visite, à eux et à d'autres prisonniers politiques, a été rejetée.

En novembre 2005, la famille de Mustafa Omar Abdi Malik avait prié Amnesty International de cesser d'intervenir en sa faveur. Aujourd'hui, elle souhaite que l'organisation se mobilise à nouveau pour lui.

Seraj Khalbous, dix-neuf ans, était détenu avec Mustafa Omar Abdi Malik, Muhammad Ismail al Daj et Muhammad Anis al Turk. Il a été hospitalisé d'urgence après avoir été torturé en interrogatoire. À sa sortie d'hôpital, en octobre 2005, le jeune homme a été autorisé à rentrer chez lui. Certains éléments portent à croire que son état de santé est préoccupant.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'usage généralisé de la torture dans les centres de détention ou les centres d'enquête syriens est bien établi, notamment pendant les périodes de détention provisoire et de détention au secret. Au fil des ans, Amnesty International a répertorié 38 méthodes différentes de torture et autres mauvais traitements employés par les responsables des forces de sécurité syriennes. Les « aveux » arrachés sous la contrainte sont systématiquement retenus à titre de « preuves » dans les tribunaux syriens et les plaintes pour torture déposées par les prévenus ne font pratiquement jamais l'objet d'investigations. En 2004, au moins neuf personnes seraient mortes des suites de torture ou d'autres formes de mauvais traitements en détention.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

– déclarez-vous gravement préoccupé par les informations selon lesquelles Mustafa Omar Abdi Malik, Muhammad Ismail al Daj et Muhammad Anis al Turk sont maintenus en détention au secret, une situation qui les expose sérieusement au risque d'être torturés ;

– priez les autorités de veiller à ce que Mustafa Omar Abdi Malik, Muhammad Ismail al Daj et Muhammad Anis al Turk ne soient pas torturés ;

– exhortez les autorités à libérer ces hommes immédiatement, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugés dans les meilleurs délais dans le cadre d'un procès équitable.

APPELS À :

Président de la République arabe syrienne :

His Excellency Bashar al-Assad
President of the Republic
Presidential Palace, Abu Rummaneh, Al-Rashid Street
Damas, République arabe syrienne

Fax : +963 11 332 3410

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président
de la République,

Ministre intérimaire de l'Intérieur :

Acting Minister of Interior
Ministry of Interior
Merjeh Circle
Damas
République arabe syrienne

Fax : +963 11 222 3428

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice :

His Excellency Muhammad al-Ghafari
Minister of Justice
Ministry of Justice
Al-Nasr Street, Damas
République arabe syrienne

Fax : +963 11 666 2460

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre

Ministre de la Défense :

His Excellency General Hassan Ali Turkmani
Minister of Defence
Ministry of Defence
Omayyad Square
Damas, République arabe syrienne

Fax : +963 11 223 7842

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 9 MARS 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*